

## **Pose terrain d'atterrissage du Bois du Bouchet pendant construction d'un SPA centre sportif de Chamonix**

La construction d'un Spa, au centre sportif de Chamonix, nous oblige à modifier l'approche et la pose sur le terrain du Bois du Bouchet, durant la durée des travaux et la présence de 2 grues d'une trentaine de mètres. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et jusqu'à nouvel ordre, la pose doit se faire en « PTU » avec approche finale « main gauche ». Durant les mois de juillet – août, ou nous sommes soumis à une zone restrictive, (LF R 30 B), la limite autorisée sera la verticale de la ligne de chemin de fer, coté terrain de parapente.

Vous trouverez ci-dessous, une photo, indiquant la conduite à tenir Merci de bien la respecté et de la faire respecter, ainsi que d'en informer les personnes, autour de vous, susceptible de venir voler et/ou poser à Chamonix.

Merci de votre compréhension.

Bons vols.

Michel Baz  
Président des Gratte- Ciel

